



DEPARTEMENT DES LANDES
MAIRIE de SAINT MARTIN DE HINX
de
SAINT MARTIN DE HINX

N° 2022_11_17_A1

Objet: Nomination d'un nouvel administrateur représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions au Conseil d'Administration du CCAS de SAINT MARTIN DE HINX suite à une démission.

Le Maire de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU les articles R. 123-11, R. 123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020 fixant à 14, le nombre d'administrateurs du CCAS en plus de Monsieur le Maire ;
Vu la démission de Mme Marie-Françoise ROBINEAU, membre extérieur du Conseil d'Administration du CCAS,
Considérant le caractère obligatoire du principe de parité au sein du Conseil d'Administration du CCAS

ARRETE :

Article 1^{er} : Prend acte de la démission de Mme ROBINEAU Marie-Françoise, membre nommé en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Article 2 : Nomme Mme Béatrice GLÈRE, en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS, au titre de représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Article 3 : La nouvelle représentante, Mme GLÈRE Béatrice, est nommée pour la durée restante du mandat afin que le principe de parité soit respecté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la personne nouvellement nommée.

Fait à Saint Martin de Hinx, le 17 novembre 2022
Le Maire - Président du Conseil d'Administration du CCAS,

Alexandre LAPÈGU

